



PREAVIS MUNICIPAL No 18-04

Sainte-Croix, le 8 février 2018
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Coupe de bois aux Aiguilles de Baulmes

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Il porte sur la demande de crédit pour la réalisation d'une coupe de bois sur le pâturage des Aiguilles de Baulmes situé dans la réserve forestière du même nom.

Préambule

En 2005 est créée la réserve forestière des Aiguilles de Baulmes qui englobe la partie supérieure des forêts de la côte des Aiguilles et l'ancien pâturage situé sur la partie sommitale. Sur proposition du service forestier cantonal, la Commune de Sainte-Croix, propriétaire, accepte la mise en réserve des forêts du secteur (voir carte annexée) pour une durée de 50 ans. Cette décision a été motivée par plusieurs éléments :

- Suite à l'ouragan Lothar et aux épidémies de bostryches subséquentes, le marché du bois est au plus mal. L'offre pléthorique de grumes sature le marché faisant s'effondrer les prix. Dans le secteur des Aiguilles, partiellement dévasté et difficile d'accès, les exploitations se concentrèrent aux endroits favorables. Le solde des bois renversés resta à terre en raison de la disproportion des coûts qu'aurait engendrés leur exploitation.
- Parallèlement, la politique forestière cantonale en matière de promotion de la biodiversité fixa comme objectif la mise en réserve de 10% des forêts du canton. Les forêts des Aiguilles enrichies de bois mort suite à la tempête offraient toutes les caractéristiques pour la création d'une réserve.
- A titre de dédommagement, la commune toucha une indemnité unique de Chf 139'000.-- de la part du canton.

La réserve ainsi créée a été partagée en deux parties distinctes : l'une de 56ha de forêts en réserve intégrale, c'est-à-dire sans aucune intervention sylvicole et l'autre de 11ha de pâturage boisé en réserve à intervention spéciale. Cette distinction autorise le propriétaire à intervenir de manière ciblée afin d'éviter la fermeture des surfaces herbagères du pâturage par les ligneux.

Buts de l'intervention

La coupe de bois qui aura lieu sur le pâturage poursuit plusieurs buts :

- Conserver la mosaïque de pelouses et de forêts qui sont des habitats favorables pour des espèces d'oiseaux telles la gélinotte des bois et le grand tétras ou la bécasse des bois.
- Maintenir la diversité floristique des surfaces herbagères.
- Améliorer la qualité paysagère du lieu en maintenant l'équilibre sylvo-pastoral du pâturage.
- Garantir au locataire du pâturage un herbage de qualité suffisante pour son bétail.

Descriptif de l'intervention

Elle comporte deux phases :

- La coupe de bois à proprement parler.
- Un essartage des jeunes arbres dont la petite taille interdit toute valorisation.

500 sylvies de bois ont été martelées durant l'automne 2017. Plusieurs variantes ont été envisagées pour extraire le bois. L'étroitesse et la vétusté du chemin d'accès, la volonté de limiter l'impact visuel sur le sol et finalement le statut de réserve de l'endroit nous ont orientés à privilégier le choix de l'hélicoptère. Le débardage par héliportage s'avère très efficace puisqu'il réduit la distance à parcourir pour vidanger les bois qui doivent être amenés en aval sur le pâturage de La Gittaz-Dessus. En outre, il permet le débardage d'arbres entiers concentrant les rémanents sur la place de dépose. Enfin, il limite la durée d'intervention grâce à sa vitesse de travail élevée. Les bois seront ensuite façonnés et valorisés en plaquettes pour le chauffage à distance. Les rémanents seront brûlés sur place.

L'intervention aura lieu durant l'automne 2018, entre les mois de septembre et novembre. Les autres mois doivent être évités en raison du dérangement de la faune.

Coûts

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 100% par le canton de Vaud, ils n'auront donc pas d'impact financier sur les finances communales.

| | | |
|---------------------------|------------|--------------------------------|
| Essartage | Chf | 7'500.00 |
| Abattage des bois | Chf | 6'000.00 |
| Débardage par hélicoptère | Chf | 50'500.00 |
| Façonnage des bois | Chf | 9'000.00 |
| Nettoyage des rémanents | Chf | 6'000.00 |
| Total | Chf | 79'000.00 |
| TVA 7.7 % | Chf | <u>6'083.00</u> |
| Total TTC | Chf | <u><u>85'083.00</u></u> |

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder à une coupe de bois dans la réserve forestière des Aiguilles de Baulmes;
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de **Chf 85'100.-- TTC**. Le compte N°9145.18.04 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante;
- **d'encaisser** la subvention ordinaire de Chf 85'100.-- durant l'année 2019.

Adopté par la Municipalité en séance du 12 février 2018

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



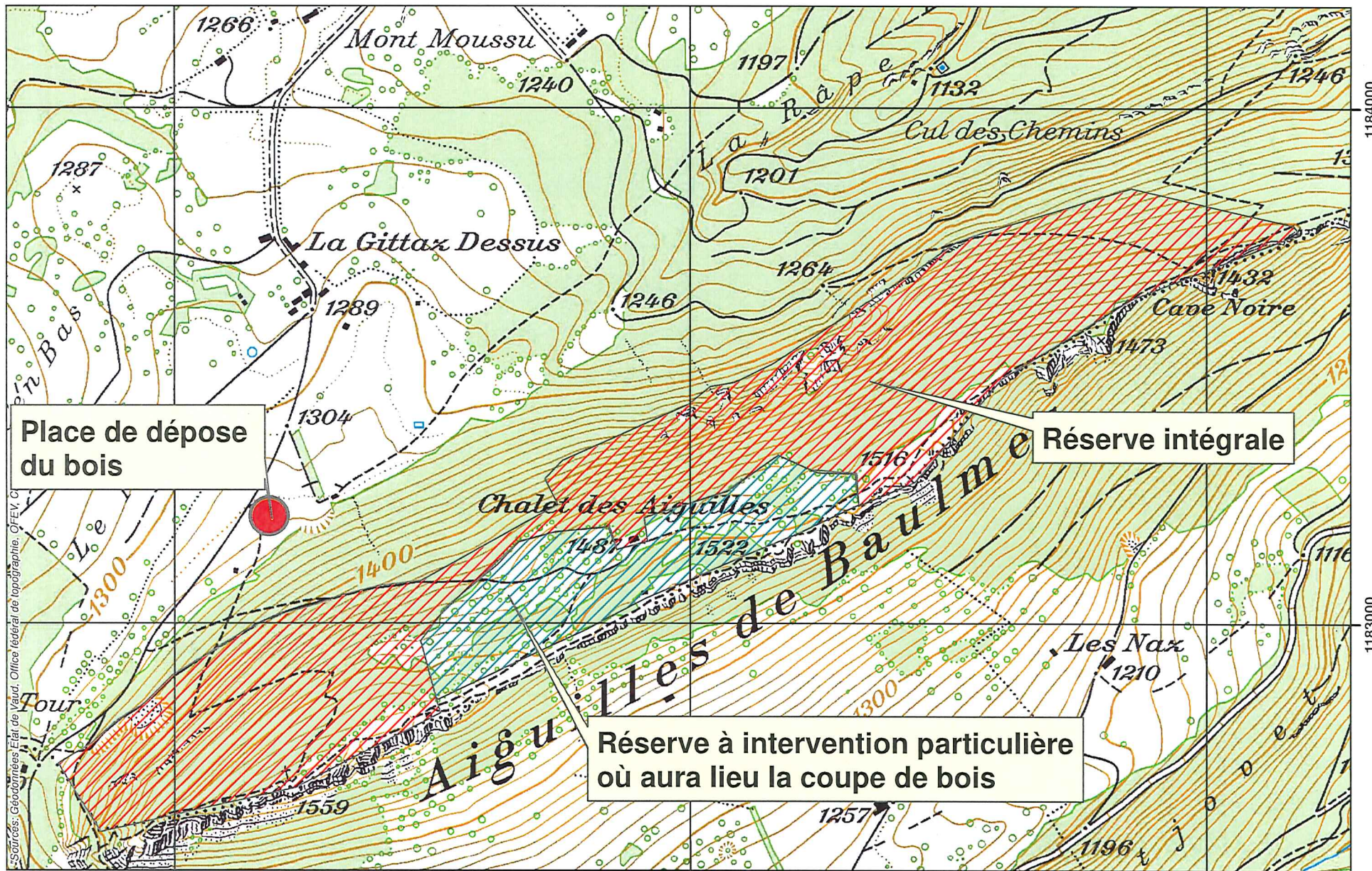
Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Annexe : plan

Délégué municipal : M. Philippe Duvoisin, Municipal



Place de dépose
du bois

Réserve intégrale

Réserve à intervention particulière
où aura lieu la coupe de bois

Sources: Géomètres-État de Vaud, Office fédéral de topographie, OFEV, C



2526000
Commune de Sainte-Croix
Echelle :1:10'000
Date : jj.mm.aaaa

2527000

2528000

1184000

1183000